

**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

- 1- Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est complété et déposé à mon bureau à l'hôtel de ville situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. Il sera procédé à l'envoi des factures de taxes dans le délai requis par la loi.
- 2- Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement.
- 3- Conformément à l'article 1 du Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements (chapitre F-2.1, r.9), le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300\$ et plus.
- 4- Les versements seront dus aux dates fixées comme suit :

Le paiement des taxes foncières générales, des taxes spéciales et des taxes de services annuels imposées en vertu du présent règlement de taxation peut être payé en 5 versements égaux si le total des taxes à payer dans un compte atteint le montant de 300\$ et plus.

**Les dates de versements et d'échéance pour l'exercice financier de 2026 sont :**

**1<sup>er</sup> versement : 11 mars 2026**

**2<sup>e</sup> versement : 13 mai 2026**

**3<sup>e</sup> versement : 15 juillet 2026**

**4<sup>e</sup> versement : 16 septembre 2026**

**5<sup>e</sup> versement : 14 octobre 2026**

La totalité de la facture de taxes peut cependant être payée en un seul versement. Lorsque le total des sommes dues en vertu du présent règlement est en deçà de 300\$, le compte est payable à la première date d'échéance due, à savoir le 11 mars 2026 pour la facture de taxes régulières et 30 jours après la date de réception de l'avis de taxation dans le cas d'une taxation supplémentaire ou mise à jour, au cours de l'exercice financier.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu sa facture de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 27<sup>e</sup> jour de janvier 2026,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Jodoin".

Natacha Jodoin  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
AVIS PUBLIC  
RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026**

Je, Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, certifie par la présente sous mon serment d'office, que j'ai affiché le présent avis public relatif au dépôt du rôle général de perception 2026, à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la Municipalité en date du 27 janvier 2026.

Entre 9h et 16 heures, le 27<sup>e</sup> jour de janvier, deux mille vingt-six.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour janvier, deux mille vingt-six,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Jodoin".

Natacha Jodoin  
Directrice générale et greffière-trésorière